

ENTRE NOUS

www.boutignyprouais.fr

ALLEMANT ■ BEAUCHÊNE ■ BEAUTERNE ■ BOUCHEMONT ■ BUCHELET ■ CLOCHES ■ DANNEMARIE
■ LE BOIS DES PRES ■ LES JONCS ■ LE MESNIL ■ LA MUSSE ■ ROSAY ■ SAINT-PROJET ■ SAUSSAY ■

Bulletin Municipal de BOUTIGNY- PROUAIS N°71 / - Avril 2013

Mes Cher(e)s Administré(e)s,

Interpellée à plusieurs reprises sur l'entretien et la réhabilitation de notre voirie, je vous propose de vous apporter quelques précisions sur ce sujet sensible, qui me préoccupe autant que vous, et auquel j'attache la plus grande importance.

Tout d'abord, je dois attirer votre attention sur la distinction qu'il convient de faire entre les routes départementales et les routes communales devenues routes du pays houdanais (RPH) qui traversent votre village. L'entretien et leur réfection peuvent dépendre de la commune, de la communauté de communes ou du département.

Pour ce qui concerne les routes du pays houdanais, soit 17.282 km, la compétence en revient à la Communauté de Communes du Pays Houdanais. Pour l'exercer, celle-ci a fait réaliser un diagnostic sur chaque rue goudronnée, ce qui a permis d'établir un programme de travaux équitables entre toutes les communes membres de la communauté de communes. Depuis 2004, la CCPH a consacré près de 600 000 € à la voirie RPH de notre commune pour des travaux réalisés rue des Vignes à Rosay, rue de la Michaudière à Bouchemont, rue des Grugeons et rue du Chemin Vert aux Joncs, rue de la Mésangerie et rue du Vieux Puits à La Musse, rue des Canaux à Beauchêne, rue du Calvaire et rue de la Charmoie à Prouais ou encore rue de l'Andusse à Cloches.

La CC Pays Houdanais entretient également la voirie par le rebouchage des nids de poule ou le gravillonnage précédé d'une émulsion pour étanchéifier le tapis de roulement.

Concernant les routes départementales, il convient de considérer

- tout d'abord les tronçons entre panneaux d'entrée et de sorties de hameaux
- et ensuite les autres tronçons de part et d'autre de ces panneaux.

Pour les premiers, c'est-à-dire les tronçons de voirie entre panneaux signifiant l'entrée et la sortie d'un hameau, l'entretien, les réparations et les aménagements (trottoirs ou aménagements de sécurité) incombent à la commune traversée. Cela peut concerner des dépenses suite à des détériorations de bouches d'assainissement, de caniveaux, de bordures de trottoirs lorsqu'il y en a ou encore du traitement de la sécurité (diminution de la vitesse, stationnement etc ...). Bien évidemment, plus la route départementale en question est fréquentée et plus les dépenses sont conséquentes.

Pour les autres tronçons, la charge d'entretien en incombe au département.

Toutefois, à la fois entre panneaux et hors panneaux, la réalisation du tapis d'enrobés sur la bande de roulement est à la charge du département.

Bien que je sois consciente qu'il nous reste encore bien du travail à faire sur nos chaussées, sachez que la commune a dépensé depuis l'année 2002, plus de 1 350 000 € sur le seul poste « voirie » avec seulement 15 % en moyenne de subvention.

Toutes ces explications pour vous faire toucher du doigt que malheureusement, pour assurer la réfection et la réparation de toutes les routes de la commune tout en maîtrisant la pression fiscale, de très gros investissements sont nécessaires.

Pour autant, soucieuse de vous assurer le meilleur cadre de vie possible allié au maximum de sécurité, soyez certain(e)s que je m'appliquerai à poursuivre nos efforts en ce domaine dans les années à venir, chaque fois que le budget communal pourra supporter une dépense de voirie.

Très cordialement,
Votre maire,
Mireille ÉLOY



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Pour l'année scolaire 2013-2014, les inscriptions des enfants nés en

2010 se feront au secrétariat de la Mairie, **SUR RENDEZ-VOUS,**

Le SAMEDI 13 AVRIL de 9h00 à 11h30

Le LUNDI 15 AVRIL de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30

Le MERCREDI 17 AVRIL de 14h30 à 17h30

Le SAMEDI 20 AVRIL de 9h00 à 11h30

Merci de vous munir de votre livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et d'un justificatif de domicile.

Fête de la chouette Samedi 30 Mars 2013 à RICHEBOURG

Dans le cadre de la fête de la chouette, de nombreuses animations sont proposées de 14h à 23h. Ateliers enfants et adultes, conférence, films, sortie dans les bois à l'écoute. Inscription sur place à partir de 14h.

Buvette sur place.

Tarifs : 3 € enfant ou adulte
(goûter inclus pour les enfants)

À partir de 14h
à la salle polyvalente Edith Piaf



VIE COMMUNALE

LES BREVES DU CONSEIL

6 septembre 2012

Ont été adoptées à l'unanimité des membres présents :

- **Une délibération pour le choix du passage des réseaux** permettant le transfert des effluents vers la nouvelle station d'épuration de Prouais
- **Une délibération pour lancement de l'appel d'offre pour la construction d'une nouvelle station d'épuration de Prouais**
- **Une délibération pour l'achat d'un terrain complémentaire pour la construction de la nouvelle station d'épuration à Prouais**
- **Une délibération pour participation financière au Fonds d'Aide aux Jeunes** demandée par le Conseil Général 28 : 150€ ont été votés.
- **Une délibération pour participation financière au Fonds de Solidarité au Logement** demandée par le Conseil Général 28 : 150€ ont été votés.
- **Une délibération pour choix de l'entreprise pour les travaux de voirie rue de la Giguetterie** à La Musse, à la charge de la commune : réseau eaux pluviales + signalisation horizontale et verticale + traitement des accès en bicouche par la Société EUROVIA CENTRE LOIRE de DREUX pour un montant HT de 73 364.17 € + 6 573.07 € HT pour la maîtrise d'œuvre réalisée par Foncier Experts
- **Une délibération pour choix de l'entreprise pour les travaux de voirie rue du Vieux Puits** à La Musse à la charge de la commune : réalisation des entrées en bicouche par la Société EUROVIA CENTRE LOIRE de DREUX pour un montant HT de 7 150.95 €

04 octobre 2012

Ont été adoptées à l'unanimité des membres présents :

- **Une délibération pour le choix du bureau d'étude pour la nouvelle station d'épuration** à Prouais. La Sté DALEO CONSEILS est retenue pour un montant de 1 980€ HT.
- **Une délibération pour transfert de l'ancien ossuaire de Boutigny** vers le nouveau récemment construit. La proposition de la société MAINI pour un montant de 800€ HT est retenue pour un transfert entre les 2 ossuaires.
- **Une délibération pour la signature de la convention pour le spectacle de Noël.** La proposition de « A tes souhaits productions » est retenue pour un montant de 1400€ HT.
- **Une délibération pour acceptation des chèques CESU** en moyen de règlement de la garderie aux enfants scolarisés de la maternelle au CM2
- **Une délibération pour la mise à disposition d'un emplacement sur le domaine public pour un distributeur de pains**

8 janvier 2013

Ont été adoptées à l'unanimité des membres présents :

- **Une délibération pour le choix de la société chargée de la fourniture et de la pose de 2 élévateurs pour Personnes à Mobilité Réduite** : Sté ERMHES pour un montant de 14 835€ HT l'unité soit 29 670 € HT. TVA réduite. Participation financière du Conseil Général d'Eure et Loir : 11 740 €. La différence de 17 930€ reste à la charge de la commune
- **Une délibération pour demande de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2013 : opération «travaux de mise aux normes, cheminement jusqu'à la mairie pour l'accessibilité aux personnes à Mobilité Réduite»** : un professionnel sera consulté pour établir un devis permettant de déposer un dossier.
- **Une délibération pour participation financière pour projet de mobilité professionnelle en Europe, lycée Jean Monnet** : sont concernés les élèves de baccalauréat professionnel commerce section européenne anglais. Coût de la mobilité pour 5 semaines de stage avec un renforcement en anglais dans une école spécialisée, en moyenne 2300€ par élève. 3 élèves de Boutigny-Prouais sont concernées – Montant voté : 500 €
- **Une délibération pour participation financière au séjour de ski des élèves de 6ème du collège de Houdan** : objectif principal « Mieux vivre ensemble ». 28 enfants de Boutigny-Prouais sont concernés. Montant voté : 700€.
- **Une délibération pour le versement d'une prime annuelle aux employés municipaux** : 8 000 € pour l'ensemble du personnel (non compris les chèques-cadeau remis avant Noël à chacun d'eux pour une valeur totale de 2 000 €)
- **Une délibération pour le paiement de la fourniture et de la pose d'un rideau métallique** dans le hangar des services techniques : Sté Profermex pour un montant HT de 4 814.84 €
- **Une délibération pour une demande de subvention FDAIC 2013 « Projet hydraulique agricole »** sur la route de Bouchemont à Beauterne

Ont été adoptées à l'unanimité des membres présents :

- **Une délibération pour participation financière de la commune au projet théâtre des classes de GS, CP, CE1, CM1 de notre école** : classes concernées GS, CP, CE1 et CM1. Coût du projet : 1000 €. Intervenant : Sub'théâtre de Nogent le Roi. Montant voté : 500 €



VIE COMMUNALE

CIMETIÈRE

Comme vous le savez, la commune a entamé il y a plus d'un an déjà, la reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon.

Cette procédure permettra de sécuriser les cimetières de Boutigny et de Prouais dans lesquels se trouvent des sépultures fragilisées, cassées, affaissées qui peuvent mettre les visiteurs en situation de danger. Les listes des concessions reprises sont affichées à l'entrée des cimetières et disponibles en mairie.

A la suite de la visite de constat de ces sépultures dites « abandonnées » du 25 avril 2012 en présence des élus responsables des cimetières, Mme Joyeux, M. Ballesteros, Mme Eloy, l'adjudant chef catillon, commandant du peloton de gendarmerie de Nogent le Roi, un représentant de la société Elabor, prestataire nous servant d'assistance dans cette procédure, des familles se sont faites connaître en Mairie pour faire valoir leur droit à sépulture dans des concessions en reprise ou non.

Or, il s'avère qu'après consultation auprès du service juridique de la société Elabor, à plusieurs reprises de la sous-préfecture de Dreux, les réponses qui nous faites sont toujours les mêmes :

Seules les personnes inscrites sur l'acte de concession originale peuvent être inhumées dans la concession prise par le concessionnaire.

Pour autant, tant que le concessionnaire est en vie, il se réserve le droit à tout moment de modifier cet acte, d'y rajouter des personnes ou d'en exclure, de faire une donation ...

Un acte de concession n'étant pas un acte transmissible lors d'un héritage, ce document une fois le concessionnaire décédé ne pourra plus être modifié par quiconque.

Je sais à quel point le funéraire est un sujet sensible dans bon nombre de familles et qu'en pareille situation il peut devenir traumatisant.

Si vous êtes concessionnaire d'une concession, je vous conseille de prendre contact avec le secrétariat de mairie pour vérifier et/ou modifier votre acte de concession.

Si vous pensez être un potentiel ayant droit dans une concession prise par un de vos proches de votre famille ou belle famille, je vous conseille de la même façon de nous contacter.

Pour vous éviter des démarches tardives qui pourraient avoir des conséquences irréversibles et émotionnellement blessantes, je vous invite à prendre vos dispositions.

Mireille Éloy

Sapeur-pompier volontaire... pourquoi pas vous ?

Sapeur-pompier volontaire, je suis utile aux autres ;

Sapeur-pompier volontaire, je peux évoluer personnellement et professionnellement ;

Sapeur-pompier volontaire, c'est un atout pour mon employeur ;

Sapeur-pompier volontaire, je suis acteur de la sécurité civile.

***La sécurité, ce n'est pas que l'affaire des autres,
c'est aussi la mienne !
Alors, pourquoi pas moi ?***

Pour toute candidature (lettre de motivation accompagnée d'un C.V.)
ou tout renseignement :

CI BOUTIGNY-PROUAIS - Lieutenant Flavien BREGEON
Rue du Rosaire- 28410 BOUTIGNY-PROUAIS
Courriel : fbregeon@sdis28.fr
Téléphone : 06.78.18.86.51





VIE COMMUNALE

QUELQUES INFORMATIONS SUR LES RYTHMES SCOLAIRES ...

Je souhaitais, à travers cet article, vous assurer que le conseil municipal est très attentif aux interrogations des parents et des représentants des parents d'élèves quant au projet de loi de refondation de l'école qui prévoit la réforme des rythmes scolaires.

A ce jour, **une demande de dérogation pour report de l'organisation** lié à ces nouveaux rythmes scolaires en **2014** a été adressée aux Conseils Généraux d'Eure-et-Loir et des Yvelines, compétents en matière d'organisation et de financement du transport scolaire, tenant compte de notre particularité d'appartenir à l'Académie d'Orléans-Tours, tout en faisant bénéficier nos élèves des congés scolaires des Yvelines. Cette dérogation verra l'émission d'un avis de la part des Conseils Généraux auprès de Messieurs les Directeurs Académiques sous un délai de 20 jours au maximum.

Notre deuxième démarche consiste à adresser à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Eure-et-Loir et des Yvelines, une autre demande de dérogation à la fois pour la demande de report de 2013 à 2014 mais également pour la demi-journée ouvrant le choix du samedi matin au lieu du mercredi matin.

S'agissant d'une dérogation, il convient d'attendre la décision des deux directeurs académiques pour décider de l'application du projet éducatif territorial proposé qui tiendra compte de notre priorité absolue, à savoir l'intérêt de nos élèves.

Pourquoi le samedi matin ?

- Parce que nous appartenons à la Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH) et que celle-ci a la compétence « Enfance-Jeunesse » pour le développement, la mise en place et la coordination des différentes actions en direction des enfants en dehors du temps scolaire (à l'exception des garderies et de la restauration scolaire) ;
- Parce que les conséquences sur la gestion des Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) avec la mise en place de la réforme prévoyant l'école le samedi matin sont sans impact sur ce service alors que l'école le mercredi matin entraîneraient de très nombreuses incidences
 - avec un déséquilibre du coût de fonctionnement
 - l'impossibilité d'utiliser des bâtiments en commun (restaurant scolaire, périscolaire, dortoir ...),
 - sans compter la nécessité d'organiser des transports car plus de 50 % des utilisateurs de ce service ne proviennent pas de la commune d'implantation de l'ALSH.

Pour exemple : tout au long de l'année, les mercredis, ce ne sont pas moins de 68 enfants qui fréquentent à leur rythme, le centre de loisirs intercommunal de Boutigny-Prouais. Ils proviennent de 10 communes voisines et de 7 écoles (12 enfants de Goussainville, 4 de Champagne, 2 de Grandchamp, 2 d'Adainville, etc ...).

Compte tenu de l'imbrication du fonctionnement des ALSH et des écoles, la CC Pays Houdanais a organisé une réunion le 10 janvier dernier, avec l'ensemble des maires de la CCPH, pour une analyse commune des conséquences de cette réforme et adopter un positionnement commun sur le choix de la demi-journée scolarisée. Lors du Conseil Communautaire du 21 janvier 2013, c'est par 37 voix POUR et 3 CONTRE que ce choix du samedi matin a été fait. Il a alors été demandé aux communes de la CCPH d'avoir un positionnement commun se portant sur l'étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 9 demi-journées, incluant le samedi matin au lieu du mercredi matin.

Quant au report de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires sur le territoire de la CCPH, il a été voté par 39 voix POUR et 1 CONTRE

Je partage avec vous tous, parents d'élèves et représentants des parents d'élèves, ce difficile moment d'attente et d'incertitude, très inconfortable pour vous comme pour nous, mais notre objectif reste de nous mettre efficacement et sereinement en rang de marche, dans l'intérêt de nos enfants.

Encore une fois soyez certaines et certains de l'intérêt que je porte à ce dossier important, entourée par mes collègues élu(e)s. Je ne manquerais pas, bien entendu, de vous tenir informés de son avancée et le moment venu, d'organiser les réunions qui s'imposeraient à nous pour réussir l'application de ces nouveaux rythmes scolaires à l'Ecole Primaire Publique Etienne Prunier de Boutigny-Prouais.

Mireille ÉLOY



VIE COMMUNALE



Dans le cadre des **SCENES EURELIENNES**,
et avec le concours du **Conseil Général** 

La Bibliothèque Municipale de **Boutigny-Prouais**,
en partenariat avec l'**ASPIC**,

vous invite à une représentation

Eden cinéma années 50 par la Compagnie Sub'Théâtre

**le samedi 30 mars 2013
à 20h30 (durée : environ 1h30)
à la salle polyvalente de Boutigny-Prouais**

Ce spectacle, qui se veut interactif, nécessite la participation de bénévoles (adultes et enfants) : une phrase ou deux à lire (ou réciter).

Alors si le cœur vous en dit, merci de vous rapprocher des bénévoles de l'Aspic ou de la Bibliothèque (à ses horaires d'ouverture) afin de vous faire connaître et qu'ensemble, nous participions à la réussite de cette manifestation.

*Bernard Bénit, Président de l'Aspic ;
& Valérie Theveux, responsable bénévole de la Bibliothèque Municipale*

Eden cinéma années 50 : Une aventure singulière née, d'une part, de l'amour du Sub'Théâtre pour le cinéma et ses temples (Normandy ou Eden Palace), des souvenirs de certaines ruelles de chef-lieu de canton d'où sortait un projectionniste ambulant et, d'autre part, des bobines collectées par le Conseil général d'Eure-et-Loir et numérisées par Ciclic (anciennement Centre Images) dans le cadre de l'opération "La Mémoire des images d'Eure-et-Loir", formidable moisson de mémoires singulières, ainsi que du travail réalisé sur la saga familiale des Chroniques rurales de notre temps.

Un évènement créé pour et avec les habitants de la commune, où se retrouvent cinéma, théâtre et musique. A l'entracte, naturellement : "bonbons, caramels, esquimaux, chocolats !"





VIE ASSOCIATIVE

Quand le « billard hollandais » se déplace à Boutigny-Prouais !

Le temps printanier a permis de compter 22 participants, 13 hommes et 9 femmes, au concours de Billard Hollandais organisé par l'Aspic le 16 février dernier.

Ont ainsi été récompensés :

- dans la catégorie « hommes » :

- 1) Hans MONPONTET de Boutigny avec 101 points
- 2) Benoit LEFEVRE de Richebourg avec 91 points
- 3) Bernard BENIT de Boutigny avec 87 points

- dans la catégorie « femmes » :

- 1) Catherine LEFEVRE de Richebourg avec 88 points
- 2) Nicole MARIE de Boutigny avec 71 points
- 3) Annette BENIT de Boutigny avec 71 points

Chacun des participants a été récompensé par des lots plus ou moins importants, à la hauteur de son classement.

L'ASPIC remercie chaleureusement tous les sponsors de leur participation à travers leurs dons de lots.

Le Président,
Bernard Bénit



ASCBP Section Football

Trêve hivernale

Depuis les vacances de Noël, nos footballeurs n'ont pas beaucoup touché le ballon. Le mauvais temps a rendu l'ensemble des infrastructures du département impraticables.

La neige, la pluie et le dégel ont fortement abîmé les terrains. De ce fait, beaucoup de matches ont été annulés et seront reportés prochainement. Notre terrain a également fortement souffert de ces intempéries. La CCPH a décidé de mettre un arrêté pour fermer le terrain aux entraînements et à toutes les rencontres pendant 3 semaines. Cet arrêté pénalise l'ensemble des joueurs mais il est indispensable pour pouvoir pratiquer par la suite le foot dans de bonnes conditions.

Vestiaire

Profitant de ce mauvais temps et des matches reportés, nous avons pu finir le vestiaire réservé aux officiels qui arbitrent les matches des séniors (travaux obligatoires demandés par le district).

Giovanni GIOIA

Président de l'ASCBP Section Football



VIE ASSOCIATIVE

Vous êtes retraité(e)s ?

Cet appel du Club de l'Amitié de Boutigny-Prouais vous concerne !

Un Club de l'Amitié existe à Boutigny-Prouais. Il est à la disposition des habitants retraités de la commune pour vous distraire quelques heures l'après-midi autour d'un jeu de cartes, belotte, tarot, et autres jeux de société .

Quoi donc de plus agréable que de passer quelques heures, entre ami(e)s, sans penser à tous nos petits soucis quotidiens ?

Hélas, à l'heure actuelle, nous ne sommes plus assez nombreux pour former une équipe.

C'est pourquoi je fais appel à vous :

je suis à votre disposition pour connaître vos envies, vos besoins et réorganiser nos après-midis ensemble.

Faire partie du Club, cela permet aussi d'organiser des petites sorties, voyages, théâtre ou repas amicaux. Nous pouvons même parfois nous regrouper avec un autre club prêt à nous accueillir.

Je compte sur vous et sur votre dynamisme pour relancer nos activités.

N'hésitez pas à prendre contact avec moi,
Le Président, Michel Allorge au 02 37 65 16 75

Samedi 13 Avril 2013

Salle Polyvalente de BOUTIGNY

à 19h30

Soirée Karaoké

Menu Adulte : 15 €

Kir

Buffet crudité & charcuterie

Gratin Dauphinois

Salade/ Fromage

Dessert

Café

Menu Enfant (-12ans) : 8 €

Charcuterie

Cuisse de Poulet

Gratin Dauphinois

Dessert

Boisson Non Comprise

**Organisé par
 le Comité des Fêtes de PROUAIS
 Renseignements et réservations au
 06.34.87.49.38**



En CONCERT

Eglise de BOUTIGNY

Dimanche 14 avril à 15 h

**Chœurs d'opéra et Chants classiques
 avec**

Benjamin ALEXANDRE – Soprano

Accompagnement piano : Paul DUBUISSON

Mozart – Wagner – Beethoven – Verdi – Gounod

Mairo – Cui – Pócs – R. De Lassus – G. de Bornheim – Malatesta

Poulenc – Schubert – Bartók

Né jeter pas sur la voie publique.
 Respectez vos sens.

Entrée libre

Corbeille à la sortie



2^{EME} FESTIVAL DE JAZZ



« Big Band jazz »
le 13 avril 2013 à 20h30
à Dammartin-en-Serve
et « Gospel »
le 14 avril 2013 à 15h00
à Richebourg

www.cc-payshoudanais.fr

Tarif unique de 5€ par concert, gratuit pour les moins de 12 ans.
Billetterie sur place ouverte
1 heure avant le début de la représentation.
Plus d'informations, vous pouvez contacter le : 01 30 46 82 80

NOS ASSOCIATIONS COMMUNALES

SOCIETES DE CHASSE

à Boutigny 02 37 65 16 75
à Prouais 02 37 43 24 33

ASPIC - Passerelle des Savoir Faire
06 62 93 68 75

ATELIERS MUSICAUX

info@ateliersmusicaux.fr - tél 06 74 71 61 11

CLUB DE L'AMITIE - 02 37 65 16 75

AMICALE ANCIENS COMBATTANTS 02 37 65 18 74

AMICALE SAPEURS POMPIERS 06 34 28 74 08

COMITE DES FETES DE BOUTIGNY

comite.fete.boutigny@free.fr

COMITE DES FETES DE PROUAIS

06 34 87 49 38

A.S.C.B.P. Football - 06 85 90 15 83

TIR "LA FRATERNELLE" - 06 74 52 39 79

MESSAMBIA - Zumba Fitness

messambia@hotmail.fr - 06 61 77 85 49

DÉCÈS

• William BASQUE
décédée le 16 Février 2013

MESSES

Nouvelles répartitions des messes dominicales

à partir de MARS 2013, sauf exception :

Le 1^{er} dimanche du mois : 9h30 en l'église de Prouais

Le 2^{ème} dimanche du mois : 11h00 en l'église de Faverolles

Le 3^{ème} dimanche du mois :

9h30 en l'église de Saint-Laurent-la-Gâtine

Le 4^{ème} dimanche du mois : 11h00 en l'église de Boutigny

Le 5^{ème} dimanche du mois : 11h00 en l'église de Faverolles

sauf exceptions (consulter le site de la paroisse :

<http://www.paroisse-nogent-le-roi.com/1/>

Vous pouvez correspondre avec notre prêtre,

Abbé Martin-Jacques Langlois : mj.langlois@free.fr

FICHE PRATIQUE

Horaires d'ouverture de la Déchetterie de Boutigny-Prouais

Un rappel des horaires d'ouverture de la déchetterie afin d'éviter les "dépôts sauvages", de plus en plus fréquents dans notre commune (devant la déchetterie elle-même, dans nos chemins communaux ...)

Période d'été (du 1^{er} mars au 31 octobre)

Lundi, mercredi et vendredi après-midi: de 14h00 à 18h00

Samedi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

LES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SONT LES SUIVANTS

LE MERCREDI DE 14h00 À 16h00,

LE SAMEDI DE 16h00 À 18h00

CONTACT AUX HEURES D'OUVERTURE : 02 37 43 05 14

E.MAIL : BIBLIOTHEQUE-BOUTIGNYPROUAIS@ORANGE.FR

APPEL AUX BÉNÉVOLES :

**VENEZ REJOINDRE L'ÉQUIPE ACTUELLE,
NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !**

Horaires d'ouverture de la Mairie et de l'Agence Postale Communale à BOUTIGNY

Du Lundi au Vendredi 14h30 à 17h30 et le Samedi 08h30 à 11h45

Horaires d'ouverture de la Mairie Annexe de PROUAIS Samedi 08h30 à 10h00

Gardes de médecin : composez le 15 / Gendarmerie : composez le 17

/// BOUTIGNY-PROUAIS

Mairie de Boutigny-Prouais 28410 - tél. : 02 37 43 00 43 - Commission information et Communication

Adresse e-mail de la mairie : boutigny.prouais@mairie-boutigny-prouais.fr

Mairie-annexe de Prouais : 02 37 43 24 17 (téléphone-fax)

Site internet : <http://www.boutignyprouais.fr>

Directeur de la publication : Mireille Eloy - Responsable de la rédaction : Jonathan Godard

Maquette : Jonathan Godard - Impression : Astuce - Photos libres de droit - Tout droit de reproduction réservé.